

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2005)

Heft: 187-188

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

apporter au droit de recours des organisations écologistes.

DISPARITION

● Membre du Conseil fédéral de 1961 à 1969, Hans Schaffner est décédé. Pendant toute la durée de son mandat, il était resté à la tête du Département de l'économie. Sceptique vis-à-vis de l'intégration européenne, il a en revanche joué un rôle déterminant dans la création de l'Association européenne de libre-échange, ce qui lui a valu le surnom de « père de l'AELE ».

INITIATIVES

● Le droit de recours des organisations écologistes est attaqué sur plusieurs fronts. Les radicaux ont lancé une initiative populaire visant à le limiter. Ils ont jusqu'au 16 mai 2006 pour récolter les signatures nécessaires. L'initiative vise à exclure les recours contre des projets de construction se fondant sur une votation populaire ou une décision d'un Légitif, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Elle a été lancée par plusieurs sections cantonales du Parti radical, sous la houlette du PRD zurichois. Le parlement fédéral planche déjà sur une série de restrictions à

GOVERNEMENT

● Micheline Calmy-Rey est la conseillère fédérale la plus appréciée, selon un sondage publié par l'hebdomadaire Coopération. Deux membres du Conseil fédéral n'échappent en revanche pas à la mention « insuffisant » : Christoph Blocher et Pascal Couchepin. Pour le travail effectué au second semestre 2004, les plus appréciés sont donc Micheline Calmy-Rey, puis Samuel Schmid, Joseph Deiss, Moritz Leuenberger et Hans-Rudolf Merz (même note), puis Christoph Blocher et Pascal Couchepin.

● Le cas échéant, le peuple votera en même temps sur l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE et sur les mesures d'accompagnement. Le Conseil des États a suivi le National, en liant le sort des deux textes. La décision a passé la rampe par 27 voix contre 7.

● L'inscription du vignoble en terrasses de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO bénéficie d'un large soutien. À l'instar de National et du Conseil fédéral, le Conseil des États souhaite que les mesures nécessaires soient prises.

Les sénateurs ont accepté tacitement une motion en ce sens de Josef Zisyadis (POP).

● Le gouvernement est sceptique vis-à-vis d'une formation dispensée aux prédateurs musulmans dans les universités. Il estime qu'une telle formation ne relève pas en priorité du niveau universitaire.

● À l'instar du Conseil des États, le National a rejeté la réparation symbolique de 5 000 francs des personnes stérilisées de force. Les députés, craignant de créer un précédent face aux victimes d'autres abus, ont refusé d'entrer en matière. La Chambre est ainsi revenue sur sa décision de mars 2004, par 103 voix contre 66. Elle a en outre éliminé les deux dernières divergences qui l'opposaient à la Chambre des cantons dans la nouvelle loi régissant la stérilisation de personnes à des fins contraceptives. Pour les personnes durablement incapables de discernement, la stérilisation sera soumise à sept conditions très strictes. L'opération devra être pratiquée dans l'intérêt objectif de la personne concernée si aucune autre méthode de contraception n'est possible et si l'autorité tutélaire a donné son autorisation. Celle-ci pourra être attaquée.

● Le Conseil fédéral n'abandonne pas l'idée d'intervenir davantage dans le fonctionnement des grands aéroports. Le rapport sur la politique aérienne qu'il vient d'adopter confirme cette option, mais exclut que Berne en assume l'entièr responsabilité. L'offre doit être déterminée par le marché a indiqué le ministre des Transports, Moritz Leuenberger. Il n'en reste pas moins que certaines limites doivent être respectées, en lien notamment avec le développement



durable et la protection de l'environnement.

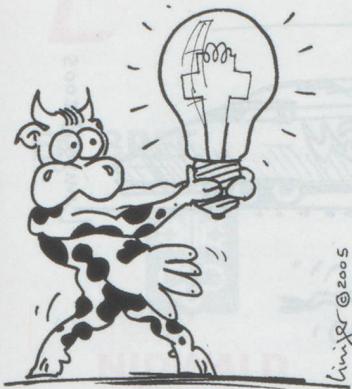
DÉCISIONS

● Après trois jours de débats, le Conseil des États a conclu que les avantages des Accords de Schengen-Dublin primaient sur les inconvénients. Il a approuvé le traité entre la Suisse et l'Union européenne par 38 voix contre 3 et 3 abstentions. La Chambre des cantons a en outre suivi l'avis du Conseil fédéral en refusant de soumettre obligatoirement l'accord au vote du peuple et des cantons, comme le demandait l'UDC.

● La Commission des institutions politiques du Conseil national souhaite renforcer le rôle des partis lors des campagnes de votation. L'une des options envisagées est d'autoriser la diffusion de spots politiques à la radio et à la télévision.

● Dès 2006, les consommateurs trouveront sur leur facture d'électricité des informations précises sur la nature et l'origine du courant utilisé. Transparence oblige, le Conseil fédéral a modifié en ce sens l'ordonnance sur l'électricité. Malgré les critiques de la droite lors de la consultation, le gouvernement a décidé d'introduire le marquage sans attendre la loi sur la libéralisation du





LA FÉE ELECTRICITÉ !

marché de l'électricité, en préparation.

- La Commission des institutions politiques du Conseil national ne veut pas remplacer les membres de la Chambre des cantons par 49 représentants de sept régions de Suisse. Elle a rejeté par 17 voix contre deux et trois abstentions l'initiative parlementaire en ce sens du conseiller national Josef Zisyadis (POP). La Commission a souligné que la représentation égale de tous les cantons au Conseil des États constituait l'une des pierres angulaires de l'État fédéral.

RÉFÉRENDUMS

- Les Démocrates suisses (DS) vont lancer un référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne. Ils soutiendront également le référendum annoncé par l'UDC contre l'accord bilatéral de Schengen-Dublin. Pour les DS, l'extension de la libre circulation des personnes aux anciens pays du bloc de l'Est aura des conséquences catastrophiques sur le marché du travail en Suisse.

- Des politiciens et organisations proches de l'Union démocratique fédérale (UDF) lancent le référendum contre la loi sur la transplantation. Ils entendent lutter contre l'utilisation d'em-

bryons surnuméraires dans ce domaine.

- Les deux Chambres ont mis un terme à la session d'hiver en acceptant les Accords bilatéraux. La campagne de votation sur Schengen-Dublin, mais aussi celle sur l'extension de la libre circulation a du même coup commencé sous la Coupole. Les groupes parlementaires ont appelé à s'opposer à l'UDC et aux Démocrates suisses qui ont saisi le référendum.

ÉLECTIONS

- L'Assemblée fédérale a élu Guisep Nay à la présidence du Tribunal fédéral pour 2005 et 2006. Le magistrat grison, âgé de 62 ans, a obtenu 147 voix, la majorité absolue étant de 98 voix. Il est le premier Romanche à accéder à cette charge.

FINANCES

- Le Conseil national campe sur ses positions concernant l'or excédentaire de la Banque nationale suisse (BNS). À l'exception des radicaux et du Parti évangélique, tous les groupes ont fait savoir qu'ils refuseront de distribuer immédiatement la manne issue de la vente des 1 300 tonnes de métal précieux, comme le souhaite le Conseil des États. Le National prévoit de conserver le capital de

20 milliards pendant trente ans et de n'utiliser que les intérêts dégagés.

- Les femmes sont encore sous-représentées parmi les cadres de l'administration fédérale. Même si leur nombre est en augmentation, le bilan tiré par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz une année après la non-élection de Ruth Metzler est moins bon qu'attendu : la part des femmes a progressé de 5,4 % depuis 1999, mais reste inférieure à un tiers.

- Le nouveau certificat de salaire, très controversé lors de sa mise au point, pourra définitivement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006. L'intervention du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a permis de parvenir à un accord entre les cantons et les milieux économiques. Les menaces de boycott des petits patrons semblent s'éloigner.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

- Le Conseiller fédéral Samuel Schmid et le chef de l'armée, Christoph Keckeis, ont présenté à Berne les conséquences pratiques de la réforme de l'armée. Dès fin 2010, les milliers d'emplois supprimés se traduiront par une réduction des dépenses de personnel d'environ 240 millions de francs. Trois aérodromes, Alpnach, Dübendorf et

Mollis, ne seront plus exploités par les Forces aériennes, entraînant la suppression de 210 postes d'ici à 2010, mais c'est la logistique qui sera la plus touchée avec une coupe de 1 800 emplois. Les contrats avec les arsenaux cantonaux seront résiliés au 31 décembre 2006 avec 460 collaborateurs touchés. En outre, la moitié des 600 places de tir de la Confédération seront supprimées d'ici à fin 2007. Les domaines de l'instruction et de la formation seront aussi touchés avec des réductions des infrastructures. D'ici à fin 2007, 52 camps de la troupe sur 130 vont disparaître.

- Après soixante-cinq ans d'existence, la division presse et radio de l'armée (DIPRA) a été dissoute. Crée en 1939 par le général Guisan, la DIPRA avait pour tâche d'assurer l'information du Conseil fédéral et du public en cas de crise. Dorénavant, la Chancellerie fédérale, en collaboration avec la Société suisse de radiodiffusion (SSR) et l'Agence télégraphique suisse (ATS) tiendra ce rôle. La DIPRA rassemblait 1 700 hommes, dont 600 professionnels des médias.

INTÉRIEUR

- Le potentiel d'économies de la 5^e révision de l'AI est minime, selon les organisations d'aide aux handicapés. Dépistage précoce des cas AI et mesures d'intégration resteront lettre morte sans un nouveau financement. La Conférence des organisations faîtières de l'aide privée aux handicapés a donc annoncé son appui aux propositions de nouvelles recettes.

- Malgré l'opposition des syndicats, des associations de jeunesse et des Églises, le Conseil fédéral maintient



Nouvelles fédérales

son projet d'abaisser l'âge légal des travailleurs. Selon le projet de loi du Gouvernement, les apprentis et jeunes employés pourraient travailler la nuit et le dimanche dès 18 ans. Cette perspective réjouit certaines branches comme l'hôtellerie et la restauration. Reste maintenant à convaincre les parlementaires.

JUSTICE ET POLICE

Le chef présumé d'un réseau terroriste proche d'Al-Qaïda va rester sous les verrous en Suisse. Dans un arrêt, le Tribunal pénal fédéral a considéré que les risques de fuite et de collusion étaient trop importants, compte tenu de la gravité des faits qui lui sont reprochés. Il serait impliqué dans les attentats de Riyad, attribués à la mouvance islamiste radicale, qui ont fait une trentaine de morts dont un Suisse et plus de 190 blessés graves le 12 mai 2003.

Les étrangers opposant de la résistance à leur rapatriement pourront être menottés ou attachés. Le recours à des casques intégraux, à des bâillons ou à d'autres procédés pouvant entraver les voies respiratoires sera en revanche interdit. Une loi fédérale va uniformiser les comportements de la police et des agents privés dans tout le pays. Ce projet de loi est mis en consultation

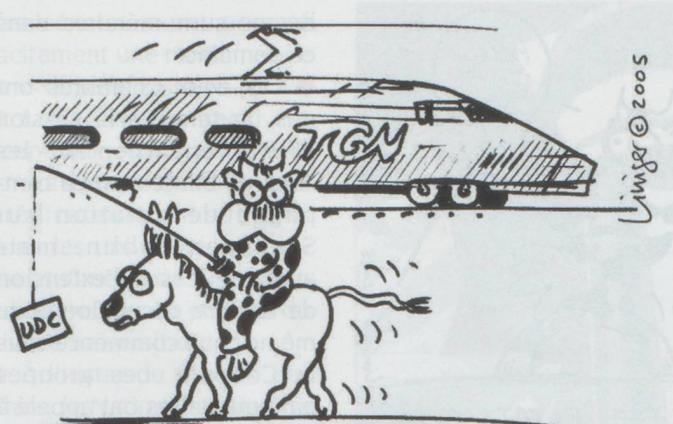
jusqu'à fin février par le Département fédéral de justice et police.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Les CFF interdiront bien-tôt la fumée dans tous les wagons, normalement fin 2007. Des soucis d'économie et de sécurité militent en faveur d'une telle décision. Une tendance se développe dans ce sens dans toute l'Europe. En France, les TGV sont entièrement non fumeurs depuis le 12 décembre dernier. Certaines lignes en Suisse ont déjà franchi le pas. Depuis sa création en 1990, la S-Bahn zurichoise interdit de fumer et elle a presque doublé sa clientèle en 15 ans. Parallèlement, l'Office fédéral des transports souhaite interdire la fumée dans les trains qui emprunteront dès 2007 le tunnel de base du Lötschberg, pour des raisons de sécurité.

Les négociations salariales ont abouti aux CFF. Depuis janvier l'ex-régie prend à sa charge la cotisation de l'employé (de 1,5 % du salaire) pour l'assainissement de la caisse de pension. Pour les employés, cela signifie une hausse d'environ 1,2 % de leur salaire net.

Le Conseil national a refusé de remettre en cause le raccordement de la Suisse au réseau des lignes à grande vitesse, principe approuvé massivement par le peuple en 1998. Par 124 voix



CHACUN FAIT SES CHOIX...

contre 56, il n'a pas suivi l'UDC et les radicaux qui proposaient de renvoyer le dossier en commission.

Supprimé il y a douze ans, le transport ferroviaire des voitures à travers le Simplon a repris le 12 décembre dernier. Quinze wagons d'une quarantaine d'années mais ayant subi une cure de jouvence, reprendront du service.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Les personnes séropositives qui ont des relations sexuelles non protégées sans informer leurs partenaires encourrent une condamnation pour lésions corporelles graves. Le Tribunal fédéral confirme sa jurisprudence. Il a débouté un homosexuel qui avait entretenu des relations non protégées et avait été condamné à trois ans et demi de prison par la justice zurichoise. Selon les juges de Mon-Repos, les nouvelles possibilités de traitement ne justifient pas une

modification de la jurisprudence : il reste très probable qu'une infection au virus HIV ait une issue mortelle. De plus, les séropositifs qui ont des relations sexuelles non protégées se rendent coupables de dol éventuel. Ils ne peuvent invoquer la simple négligence.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le commissaire européen à l'Industrie et aux Entreprises, Günter Verheugen a lancé une mise en garde au conseiller fédéral Christoph Blocher. Selon lui, les relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) pourraient se détériorer si, au niveau gouvernemental, on continuait « à casser du sucre sur le dos de l'UE ». Interrogé par la radio alémanique DRS, Günter Verheugen a précisé que cette remarque ne visait qu'une personne.

HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET

FORMULAIRES D'ABONNEMENT

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Signature

Au prix de : 1 an 47 €

2 ans 84 €

Abonnement de soutien 70 €

étranger/par avion/... : nous consulter

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de : SUISSE MAGAZINE

À renvoyer à : NPAI SUISSE MAGAZINE - 68 rue des Bruyères - 93260 LES LILAS